



Age de départ pour carrière longue

Par **aussel83**, le **27/01/2011 à 15:14**

Bonjour,
Etant né en 1951, et pouvant prétendre au dispositif "carrières longues" (4 trimestres validés l'année de mes 17 ans), je dispose fin 2010 de 162 trimestres cotisés et 169 retenus.
Après une période de chômage, je suis aujourd'hui en "allocation équivalent retraite de remplacement".
A quelle date puis-je prétendre prendre ma retraite ?
A priori, il manque 1 trimestre cotisé et 2 trimestres retenu, est-ce bien le cas ?
Merci de votre réponse,
Cordialement

Par **kingdom**, le **03/02/2011 à 21:46**

http://www.legislation.cnnav.fr/web/regle/regle_frame.htm